

Le dernier boursier dans le cadre de ce programme se rendra en Belgique en 1977-78.

1.1.4. Bourses de vacances de la Belgique

La Partie belge offre annuellement des bourses de vacances aux ressortissants canadiens pour participer aux cours suivants:

- cours de langue et de littérature française à l'Université libre de Bruxelles (2)
- cours d'orgue à Malines (1)
- académie d'été à Saint-Hubert (1)
- cours de cor à Anvers (1).

Modalités de financement

A charge de la Partie d'accueil: frais d'inscription, de logement et de séjour.

1.1.5. Bourses de vacances de la Saskatchewan

Le Gouvernement de la Saskatchewan offre trois bourses à des ressortissants belges (néerlandophones) en vue de leur permettre d'assister à un cours de langue (anglaise) et de civilisation à l'Université de Régina en juillet-août 1978. Ces bourses sont offertes aux ressortissants belges qui pourraient profiter d'une bourse de perfectionnement (1.1.1.) en anglais. Ce stage de 6 semaines permettrait aux étudiants belges d'améliorer leur connaissance de l'anglais et de se familiariser avec le système universitaire canadien.

La Partie belge accepte volontiers cette offre de bourse.

Modalités de financement

Frais de scolarité et d'hébergement à charge de la Partie canadienne.

1.1.6. Bourse d'étude: Gouvernement de l'Alberta

La bourse du Gouvernement de l'Alberta dans le domaine des sciences administratives offerte à la Belgique depuis 1975 n'a pu être accordée en 1977-78, le candidat belge étant du niveau du doctorat alors que la bourse est offerte au niveau de la maîtrise (diplôme canadien qui se situe entre la licence et le doctorat). L'Alberta souhaiterait que l'on présente un minimum